

Contribution au colloque LACTO de Dakar de décembre 2014

**LE RÔLE DE L'ORALITÉ DANS LE PROCESSUS
D'INVENTION D'UNE LANGUE PHILOSOPHIQUE**

Mahamadé SAVADOGO
Université de Ouagadougou

L'emprise de l'écriture sur le processus d'élaboration de la langue scientifique en général et du savoir philosophique en particulier semble aujourd'hui une réalité incontestable.

L'ambition de philosopher dans une langue qui n'est pas originellement écrite, qui n'a pas suscité une tradition d'œuvres écrites, conduit cependant à relativiser l'importance accordée à l'écriture. La mise en œuvre de cette ambition passe par une réhabilitation du rôle de l'oralité.

Le passage par l'oralité s'avère être une médiation indispensable dans un processus d'invention d'une langue philosophique dont l'ultime aboutissement consisterait à susciter des œuvres écrites.

Tel est le principal enseignement qui se dégage d'une expérience en cours de réalisation sur laquelle la réflexion qui s'annonce voudrait se retourner pour en tirer les premières leçons.

Quelles sont les démarches appropriées pour l'invention d'une langue philosophique ?

Existe-t-il des exigences spécifiques à l'élaboration du texte oral ?

Quelles transformations sont à attendre du passage du texte oral au texte écrit en philosophie ? Telles sont les questions centrales autour desquelles s'articulera le développement des leçons à dégager.

* *

*

Afin de se frayer un chemin vers une réponse aux questions ci-dessus soulevées, il n'est pas inutile de commencer par relever que le recours à l'oralité dans le processus d'invention d'une langue philosophique ne manquera pas de surprendre.

En effet, l'écriture semble être la démarche la mieux appropriée pour susciter une langue conceptuelle dans la mesure où elle impose un temps de réflexion à son utilisateur qui lui permet de bien choisir ses idées et de les ordonner. L'écriture permet de fixer les idées et de percevoir les nuances entre les notions qui les véhiculent.

L'abondance des œuvres philosophiques dans les sociétés où l'écriture s'est développée, en particulier en Europe, témoignerait de son emprise sur le processus d'invention d'une langue philosophique, quand bien même il sied de reconnaître qu'il ne s'établit pas un rapport direct entre présence de l'écriture et essor de la philosophie, car, il est clair que des facteurs autres que l'écriture interviennent dans le développement du savoir philosophique.

Si le recours à l'écriture pour soutenir le développement d'une langue philosophique se justifie cependant dans le cas d'une langue originellement écrite, il devient plus contestable dans celui d'une langue essentiellement orale telle que le mooré, la langue maternelle de l'auteur de ces lignes.

Certes, les linguistes africains ont emprunté l'alphabet latin, en y introduisant des modifications, pour réussir à transcrire des langues comme le mooré, qui n'ont pas suscité par elles-mêmes une écriture. Mais, du fait, entre autres, de la méconnaissance originelle de

l'écriture, il n'existe pas un corpus d'œuvres savantes, en mooré comme dans beaucoup de nos langues africaines, sur lequel l'entreprise d'élaboration d'une langue philosophique est susceptible de s'appuyer.

Afin de surmonter cette difficulté, une indication de solution qui vient immédiatement à l'esprit consiste à essayer de traduire des œuvres déjà écrites dans d'autres langues telles que les langues européennes. Une telle démarche constitue effectivement une voie, déjà expérimentée dans l'histoire, notamment dans les pays asiatiques¹, pour parvenir à développer une langue philosophique.

Elle se heurte néanmoins à d'importants écueils sur lesquels il convient de s'arrêter.

Dans la mesure où la philosophie se conçoit comme une forme de savoir, une science, dans toutes les langues du monde, le langage philosophique est voué à se détacher de la langue ordinaire et exige un effort particulier pour être compris.

Il existe, par exemple, un vocabulaire philosophique en français, qui s'est constitué tout au long de plusieurs siècles d'histoire de la philosophie, qui n'est pas accessible au non initié, qui demeure fermé à celui qui ne dispose pas d'une formation adéquate, d'une culture philosophique pour le comprendre. Cette dissociation entre langue ordinaire et langage scientifique contribue à compliquer la tâche de celui qui se proposerait de créer une langue philosophique en mooré à partir de la traduction d'œuvres philosophiques.

L'étrangeté de la langue philosophique par rapport à la langue ordinaire se retrouve ici littéralement redoublée, renforcée. Au principal obstacle que constitue, dans l'activité de traduction, la dépendance à l'égard de la langue d'origine d'une œuvre, s'ajoute le défi particulier de rendre un vocabulaire philosophique, technique.

¹ Voir à ce sujet M. Uehara «Interpréter et traduire : l'invention d'une langue de la philosophie dans le Japon moderne» in C. Berner et T. Miliaressi (éds), *La traduction. Philosophie et traduction*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2011.

Face à une telle complication, quelle que soit l'orientation choisie par le traducteur, qu'il décide de privilégier la langue de départ ou celle d'arrivée², il se voit contraint de forger une langue complètement nouvelle, inconnue, qui risque d'apparaître totalement ésotérique à ses propres locuteurs.

En effet, devant l'obstacle du vocabulaire technique dans la langue d'origine d'une œuvre, le traducteur est confronté à deux possibilités : il conserve les mots techniques tels quels dans leur langue d'origine, ou il s'efforce de les traduire en recourant à des néologismes.

La première possibilité est largement illustrée en philosophie par les traducteurs des œuvres de Heidegger en français qui préfèrent garder beaucoup de mots allemands par souci de fidélité à leur richesse sémantique d'origine. Il convient de préciser tout de suite qu'une telle option est clairement à déconseiller dans le cadre de l'invention d'une langue philosophique car elle aboutit à consolider la distance entre langue scientifique et langue ordinaire et à décourager les candidats à l'apprentissage de la langue scientifique.

La deuxième possibilité, qui consiste à recourir au néologisme, conduit à distinguer, en suivant les travaux de lexicologie³, deux types de néologismes, à savoir le néologisme de forme et le néologisme de sens. Le néologisme de forme revient à inventer un mot complètement nouveau dans une langue et le néologisme de sens à attribuer un sens nouveau à un mot déjà disponible.

L'appel au néologisme de forme présente l'inconvénient de donner un caractère arbitraire au langage scientifique, ce qui aboutit à souligner son inaccessibilité. Le néologisme de sens est moins brutal mais il engendre également un dépaysement du locuteur qui finit par susciter sa perplexité, voire son scepticisme.

² Voir à ce sujet, F. Schleiermacher, *Des différentes méthodes du traduire et autre texte*, traduction A. Berman et C. Berner, Éditions du Seuil, Paris, 1999.

³ Voir à ce sujet, F. Gaudin et L. Guespin, *Initiation à la lexicologie française*, Éditions Duculot, Bruxelles, 2000.

L'examen rapide des difficultés qui se dressent sur le chemin de l'entreprise d'invention d'une langue philosophique par la traduction d'œuvres écrites dans les langues européennes incite à admettre que la traduction n'est pas la voie la mieux indiquée pour l'accomplissement de cette ambition. Existe-t-il seulement une meilleure solution ?

* *
*
*

La réponse à cette dernière question est moins difficile à entrevoir qu'on pourrait le croire. En dehors de la traduction, la quête d'une démarche qui se montre plus accessible aux locuteurs de la langue dans laquelle un langage philosophique reste à inventer conduit à accorder une place particulière à l'expérience de la leçon.

De prime abord, ce recours au genre oral que constitue la leçon dans une démarche d'invention d'une langue philosophique suscite le doute.

La leçon est un exercice déjà consacré par l'institution académique, reconnu en tant que moyen de transmission d'un savoir original. Non seulement beaucoup de penseurs originaux ont exposé leurs théories sous forme de leçons, qui continuent à être publiées après leur disparition, mais surtout des institutions savantes, qui sont censées consacrer des travaux originaux, imposent la leçon comme exercice de réception en leur sein.

Par exemple, la leçon inaugurale au Collège de France est un exercice célèbre dans lequel un savant est appelé à résumer sa contribution à la science. Une leçon inaugurale telle que celle de Bourdieu, qui s'intitule opportunément «Leçon sur la leçon», reste encore gravée dans les mémoires. Bourdieu lui-même admet que la leçon inaugurale «réalise symboliquement l'acte de délégation au terme duquel le nouveau maître est autorisé à parler avec autorité et qui institue sa parole en discours légitime, prononcé par qui de droit⁴».

⁴ P. Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Éditions de Minuit, Paris, 1982.

En suivant la présentation de la leçon qui vient d'être esquissée, il peut paraître curieux qu'elle soit convoquée comme voie pertinente dans le processus d'invention d'une langue philosophique. Dans les cas évoqués plus haut, la leçon se montre en effet comme un couronnement, elle se destine à exposer une pensée sûre d'elle-même, parvenue à la maturité. La leçon d'investiture à une institution telle que le Collège de France est nécessairement magistrale. Elle ne trébuche pas, elle ne cherche pas ses mots, elle se délivre sur un ton solennel qui marque une carrière bien remplie devant laquelle des auditeurs s'inclinent respectueusement. Ainsi envisagée, la leçon traduit l'autorité d'un chercheur devenu un maître qui présente ses résultats à un auditoire venu les saluer. Non seulement elle doit se préparer à l'avance mais, surtout, elle s'écrit entièrement pour éviter de se disperser en cours d'exécution et pouvoir se destiner à la publication.

En fait, il ne s'agit plus ici d'un genre oral au sens propre mais de la lecture d'un texte soigneusement rédigé : l'expression allemande «*Vorlesung*» qui signifie littéralement «lire devant» apparaît la mieux indiquée pour la désigner.

Pour ériger la leçon en une méthode dans l'invention d'une langue philosophique, il est exigé de lui attribuer une toute autre signification que celle dont la tradition de la leçon inaugurale la revêt. Il convient de restituer à la leçon son statut de genre oral moderne. Une leçon ne doit pas se résumer à la lecture d'un texte déjà rédigé. Elle se prépare, certes, en indiquant les grandes lignes du mouvement qu'elle est supposée suivre à partir du thème qui lui est attribué, mais elle doit rester une quête collective conduite par un orateur qui a besoin de la médiation d'un interlocuteur pour s'assurer de la valeur de ses hypothèses.

En envisageant la leçon de cette manière, elle cesse d'apparaître comme une ruse pédagogique pour acquérir le statut de véritable exercice de création.

Au lieu de lire un texte qui est religieusement accueilli par un auditoire, l'orateur de la leçon créative formule des concepts dont il mesure la pertinence à la réaction de ses interlocuteurs.

La résistance de l'auditoire devient un indicateur qui oblige l'orateur à proposer un autre concept pour traduire une idée. Il se charge d'interpeller ses interlocuteurs quand il constate un manque de réaction qui s'installe dans la séance. Il doit rechercher l'échange, le provoquer, non pas seulement parce qu'il voudrait s'assurer d'avoir été compris, mais, surtout, parce qu'il voudrait se rassurer de la pertinence des mots formulés dans son discours.

En d'autres termes, la démarche qui est visée ici n'est pas simplement celle d'une pédagogie active par laquelle un enseignant amène des apprenants à s'approprier un contenu mais celle d'une recherche vivante qui consiste à soumettre directement à l'épreuve des concepts.

Aussi bien du côté de l'orateur principal que de celui de son auditoire, la leçon créatrice demande une aptitude à l'improvisation qui, comme on le sait, est tenue pour la manifestation sensible de la créativité. La spontanéité vivante, caractéristique de l'oralité par opposition à la froide préméditation de l'écriture, triomphe dans la leçon créatrice.

Certes, l'orateur ou le professeur de la leçon créatrice garde encore un rôle directeur. Il lui revient, à partir de la réaction de son auditoire, de savoir saisir le mot adéquat pour exprimer une idée et l'intégrer dans le discours qu'il développe devant ses interlocuteurs.

Cependant, il reste dépendant d'eux dans l'élaboration de son activité, il a réellement besoin d'un auditoire pour conduire son opération d'invention d'une langue philosophique. Le concours des locuteurs de la langue, dans laquelle l'invention d'une langue savante doit se mener, est effectivement nécessaire à l'accomplissement dudit projet ; il constitue une étape indispensable du travail de recherche.

Tels sont les principaux enseignements qui se dégagent de l'expérience de la conduite de séances de leçon de philosophie en mooré initiée par l'auteur même de la présente réflexion. Les séances de philosophie en mooré sont des épreuves centrales dans l'élaboration d'une langue philosophique en mooré. Les réactions des participants

informent le professeur sur la validité des mots qu'il emploie pour traduire sa pensée. Il arrive fréquemment qu'un participant doute de la signification d'un concept et en propose un autre pour le remplacer. Le professeur est alors obligé de justifier le recours à tel mot plutôt qu'à tel autre quand il ne partage pas la proposition de son interlocuteur. L'opération d'invention impose une attention soutenue aux ressources d'une langue qui, faut-il le rappeler, est essentiellement orale. Elle révèle la dépendance de la pensée à l'égard du langage. Chaque langue autorise des rapprochements entre des idées que l'on ne retrouve pas dans d'autres langues.

La leçon créatrice est appelée à mettre en évidence tous les genres que permet l'oralité. Elle peut ainsi intégrer d'autres genres oraux tels que la devinette, le proverbe, le conte ou le mythe qui sont déjà consacrés dans la tradition orale⁵.

Elle demeure cependant un genre spécifique dont la particularité consiste en ce qu'elle favorise, mieux que tout autre genre oral, le passage à l'élaboration d'un discours écrit. L'invention d'une langue philosophique dans une langue naturelle qui n'est pas originellement écrite commence dans le genre oral qu'est la leçon créatrice pour s'achever dans l'écriture. Comment cela est-il précisément possible ? Quelles sont les médiations qui préparent le passage du texte écrit à partir du texte oral ?

* *
*
*

La discussion de cette dernière préoccupation annonce l'achèvement de la réflexion sur le rôle de l'oralité dans le processus d'invention d'une langue philosophique.

La leçon créatrice envisagée en tant que méthode d'invention d'une langue philosophique reste une œuvre théorique qui ne s'identifie pas aux autres genres oraux qu'elle est susceptible d'intégrer. Autrement dit, elle n'est ni devinette, ni proverbe, ni conte, ni même mythe.

⁵ Voir à ce sujet M. Diagne, *Critique de la raison orale*, Karthala, Paris, 2005.

Elle vise à produire des concepts qui ont une signification par eux-mêmes et dans leur enchaînement et non des mots qui restent des images de choses singulières.

Il importe que l'orateur, dans une leçon savante, n'oublie pas qu'il reste un chercheur ; il ne doit pas se laisser entraîner par le simple plaisir d'associer des mots ou de raconter des histoires mais s'efforcer de bien mettre en valeur chaque concept qui est conquis pour ensuite déployer son contenu et montrer son lien avec d'autres concepts.

En d'autres termes, l'objectif d'une leçon savante consiste à soutenir l'élaboration d'une pensée et non à raconter une histoire.

La pensée est à comprendre ici comme un ensemble cohérent d'idées qui s'enchaînent pour développer un thème. Une leçon n'est pas un texte quelconque, un assemblage de mots formant des phrases sans lien ou une succession désorganisée d'anecdotes, de contes ou de récits. Il est vrai que tout texte oral, dans la mesure où il se compose de mots réunis suivant les règles grammaticales d'une langue pour former des phrases entre lesquelles apparaît une coordination, est déjà un ensemble censé, un conducteur de savoir.

Le texte oral que constitue le conte ou le récit est d'emblée une unité sensée impliquant des personnages et des actes qui se suivent pour donner une dramatisation et délivrer un message. Autrement dit, les genres oraux différents de la leçon sont également soumis à des principes d'organisation qui leur permettent de véhiculer un sens, de receler une signification.

Mais la leçon développe un texte oral qui se distingue des autres par la place qu'il accorde aux concepts. Le concept n'est pas un mot ordinaire, dont le sens est fixé par l'usage, qui se convoque pour qualifier l'état ou l'action d'un personnage dans le cadre d'un récit. Il désigne un mot dont le contenu est susceptible d'être développé pour produire un savoir qui n'est pas dépendant d'un contexte social particulier.

En d'autres termes, le concept est une unité féconde. La tâche d'une leçon est de déployer la fécondité d'un concept, de dégager les autres concepts qu'il présuppose et les significations qu'ils impliquent. La leçon est ainsi appelée à élaborer un discours autarcique, un enchaînement d'idées qui se comprennent en référence les unes aux autres. Elle déploie une logique, un mouvement qui conquiert son sens indépendamment d'une éventuelle référence à des personnages inscrits dans tel ou tel contexte social.

Cette autonomisation des concepts à travers la leçon la transforme en un exercice intellectuel exigeant qui demande un effort particulier pour être suivi. Dans la mesure où les concepts ne renvoient pas à des personnages réels ou fictifs, ils défient la capacité de représentation de l'auditeur de la leçon pour susciter en lui une pure activité intellectuelle, une réflexion qui ne s'applique pas à des objets accessibles à l'intuition ou même forgés par l'imagination.

Cette abstraction de la référence, qui s'accomplit dans le concept, anticipe la fonction de l'écriture, elle facilite le passage à l'écriture qui se présente comme un enchaînement de symboles détachés de la présence effective des objets auxquels ils renvoient.

Tout comme le concept se libère du rapport à un objet déterminé, senti ou imaginé, l'écriture affranchit le symbole de la dépendance à l'égard de la présence de l'objet auquel elle renvoie. Il se découvre une corrélation entre l'autonomie du langage conceptuel oral et le détachement du signifiant par rapport au signifié que permet l'écriture. Certes, le détachement du signifiant par rapport au signifié est la caractéristique essentielle de tout langage, mais, il se retrouve renforcé, consolidé avec l'écriture parce qu'elle s'affranchit de la présence physique de l'auteur d'un texte. La présence physique de l'orateur, qu'implique le texte oral, détermine dans une importante mesure, sa réception. L'influence du discours oral sur son propre auteur garde un impact sur la compréhension des concepts formulés à travers une leçon.

L'écriture permet d'affranchir la pensée de la présence physique de son auteur telle qu'elle s'impose encore dans l'oralité. La formulation du texte oral apparaît toujours marquée par la présence

physique de son auteur. Des éléments tels que l'intonation, la diction, la respiration sans oublier la mimique ou la gesticulation, qui traduisent la présence physique d'un orateur, se révèlent importants pour la compréhension du texte oral, aussi conceptuel soit-il. L'écriture supprime cette dépendance du texte à l'égard de l'orateur et, à travers elle, la soumission de la langue philosophique parlée à ses locuteurs.

La langue parlée, même philosophique, demeure ancrée dans un terroir, elle s'avère soumise à une communauté de locuteurs qui se reconnaissent en elle. Par exemple, il existe des nuances dans la façon de parler le mooré suivant les régions du Burkina.

L'écriture constitue une langue impersonnelle, elle favorise la circulation d'une pensée entre les communautés humaines. La pensée devenue écriture s'autonomise pour mieux s'universaliser.

Il en découle que le processus d'invention d'une langue philosophique parvient à sa consécration par l'entremise de l'écriture. L'élaboration de la pensée dans la leçon se doit de préparer sa fixation dans un texte écrit. Après la confrontation avec les interlocuteurs qui permet à l'orateur chercheur de s'assurer de la validité des concepts qu'il formule, il est possible de transcrire la leçon après l'avoir enregistrée.

Cette opération aide à repérer les concepts obtenus dans le déroulement de la leçon pour ensuite les regrouper par thème et aboutir à l'élaboration d'un glossaire.

Le catalogue de concepts ainsi conquis est destiné à être réapproprié par tout auteur qui souhaiterait penser dans la langue du travail d'invention.

Cette réappropriation devient à son tour une occasion d'évaluer les concepts, d'en retenir certains et d'en écarter d'autres, en fonction de l'orientation ou de la préoccupation que se donne un auteur.

* *

*

En conclusion, de l'oral à l'écrit, l'invention de la langue philosophique passe par des étapes qui ne s'excluent pas mais se complètent. Il est cependant difficile de passer directement à la seconde étape sans tenir compte de la première car la présence vivante d'un interlocuteur est indispensable pour la conquête des concepts dans une langue qui se veut essentiellement orale. L'écriture se réalise dans un monologue qui suppose une langue consacrée alors que l'oralité installe un dialogue qui favorise la recherche vivante.

L'assurance solitaire de l'écrivain est précédée par la quête hésitante de l'orateur qui en appelle au témoignage d'un interlocuteur. Dans le processus d'invention d'une langue philosophique il est inconcevable de s'installer dans l'assurance sans traverser l'hésitation. N'est-ce pas d'ailleurs l'itinéraire normal de toute entreprise qui se veut rationnelle ou simplement sensée ?

Indications bibliographiques

- C. Berner** et **T. Miliaressi** (éds), *La traduction. Philosophie et traduction*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2011.
- P. Bourdieu**, *Leçon sur la leçon*, Éditions de Minuit, Paris, 1982.
- M. Diagne**, *Critique de la raison orale*, Karthala, Paris, 2005.
- F. Gaudin** et **L. Guespin**, *Initiation à la lexicologie française*, Éditions Duculot, Bruxelles, 2000.
- P. Ricoeur**, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique*, Seuil, Paris, 1986.
- M. Savadogo** «Comment philosopher dans une langue nationale ?» in C. Z. Bowao et S. Rahman (éds) *Entre l'orature et l'écriture. Relations croisées*, Cahiers de logique et d'épistémologie, volume 20, College Publications U.K., 2014.
- F. Schleiermacher**, *Des différentes méthodes du traduire et autre texte*, traduction A. Berman et C. Berner, Éditions du Seuil, Paris, 1999.

